

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2024 AUT 175

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE
6.1 Police Municipale

AUTORISATION

Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2 et L.2213-2,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu le Code de la Route,

Vu l'Article L511-1 du Code de Sécurité Intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 1960 portant réglementation des épreuves cyclistes et
pédestres sur la voie publique,
Vu la demande de la Direction des Sports,

Considérant qu'il convient par mesure de sécurité publique de faciliter l'organisation du cross-
country « JOG'IN ST-JO » du collège Saint Joseph.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent
pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de
sa structure et de fixer à cet égard les règles de circulation et de stationnement dans la
commune.

ARRETONS

- ARTICLE 1 :** Le Collège Saint-Joseph, représenté par Monsieur EVRARD, Chef d'Etablissement, est autorisé à utiliser le site du théâtre de verdure qui sera interdit à la circulation des véhicules en tout genre.
- ARTICLE 2 :** L'accès au site « du théâtre de Verdure » sera interdit aux promeneurs durant la manifestation.
- ARTICLE 3 :** Les responsables de l'établissement devront prendre leurs dispositions pour sécuriser si besoin le parcours.
- ARTICLE 4 :** Cette autorisation est valable uniquement pour la manifestation qui se déroulera **le vendredi 4 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.**

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de Police et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

M. le Maire de GRAVELINES
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Commandant des Sapeurs Pompiers de GRAVELINES
M. le Chef de Service de la Police Municipale
M. le Directeur du Service des Sports
M. le Directeur du Collège SAINT-JOSEPH

Fait à Gravelines, le 06.08.24 ,

P/O Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le : 09/08/2024